



VILLE D'ETAMPES

DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2024-211

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20241107-VI-DEC-2024-211-AU
Date de télétransmission : 14/11/2024
Date de réception préfecture : 14/11/2024

OBJET : Signature d'un contrat pour le spectacle "Révolution Romantique" le samedi 7 décembre 2024 à 20H00 au Théâtre Les Grands Solistes

Le Maire de la Ville d'ÉTAMPES,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire par suppléance, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le contrat de cession avec L'Association DIXLESIC and Co,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'Étampes d'organiser le spectacle "Révolution Romantique" le samedi 7 décembre 2024 à 20H00 au Théâtre Les Grands Solistes,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer un contrat de cession avec L'Association DIXLESIC and Co, représentée par Madame Céline COURTY, en sa qualité de Présidente, domiciliée 22, rue Deparcieux – 75014 PARIS 13015.

ARTICLE 2 : L'Organisateur s'engage à verser au Producteur, en contrepartie de la présente cession, sur présentation de facture, la somme forfaitaire de 600 euros TTC, correspondant aux frais (prestation, déplacements et logistique) engendrés par le spectacle.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités
- Madame Céline COURTY - Association DIXLESIC and Co

Fait à Etampes, le 07/11/2024

Pour le Maire empêché
Marie-Claude GIRARDEAU
1^{ère} Adjointe au Maire



Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 15 NOV. 2024